

## **Motion du Conseil d'administration de l'université de Strasbourg concernant l'évaluation des enseignants-chercheurs**

**CA du 15 décembre 2011**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg a pris connaissance de la note de la DGRH du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche établissant le calendrier des opérations de gestion des carrières des enseignants-chercheurs. Le chevauchement des calendriers d'avancement de grade et d'évaluation individuelle, la date très rapprochée pour la remontée des listes d'évaluables (15 janvier 2012) ainsi que l'absence actuelle de tout cadrage national pour les évaluations rendent très difficile la mise en œuvre de ces procédures. Le CA tient à souligner la charge de travail que ce calendrier fera peser aussi bien sur la DRH que sur les membres du Conseil d'administration restreint qui auront à traiter plus de 400 dossiers. Les membres du Conseil d'administration de l'université de Strasbourg demandent au ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir surseoir à statuer à l'application du dispositif d'évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs. Un report d'une année pourrait être utilement mis à profit pour engager un travail concerté visant à définir précisément les modalités, les critères et les objectifs de cette procédure d'évaluation.

*Adoptée à l'unanimité*